



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 juin 2026

Le 5 juin 2026, le Conseil Municipal, convoqué le 28 mai 2026, s'est réuni salle du Conseil en Mairie de Vatan sous la présidence de la 5ème Adjointe au Maire, Madame Anne MAUCHIEN afin de délibérer sur les questions suivantes :

Ordre du jour :

N°2026.06.01	Délégations du conseil municipal au maire, en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT : modification de la délibération initiale
N°2026.06.02	Parc éolien du Mée Les Blés d'Or : avenant 2 à la convention de servitudes
N°2026.06.03	Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux
N°2026.06.04	Modification du règlement d'attribution des aides à la rénovation des façades
N°2026.06.05	Participations 2026 au Fonds de Solidarité Logement et au Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté
N°2026.06.06	Admission en non-valeur de créances irrécouvrables
N°2026.06.07	Attribution d'une subvention exceptionnelle à Solidabri
N°2026.06.08	Autorisation annuelle de recrutement d'un agent contractuel sur des emplois non permanents pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité
N°2026.06.09	Modification du tableau des effectifs du personnel communal
N°2026.06.10	Modification du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)
N°2026.06.11	Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Présents : MAUCHIEN Anne, CHABENAT Jean-Michel, DUVOUX Sylviane, BAUDET Laurence, TARTIÈRE Steeven.

Pouvoirs : MÉTIVIER Philippe à MAUCHIEN Anne, FOURRÉ Frédérique à CHABENAT Jean-Michel, FORBEAU Sébastien à BAUDET Laurence, MAILLET Cécile à DUVOUX Sylviane, BONAMY Christian à TARTIÈRE Steeven.

Excusés : MALASSINET Alain, MÉTIVIER Christophe, MÉSIER Marie-Christine, RIVIÈRE Fabien, PION Bruno, CHAUVEAU Valérie CHAUVEAU Delphine, CARREL Céline, PERRICHON Julien.

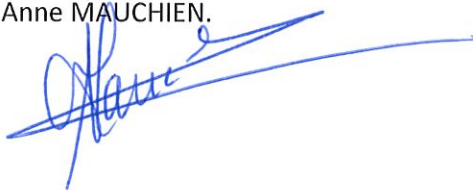
M. CHABENAT Jean-Michel est nommé secrétaire de séance.

Après appel nominal, il est constaté que le quorum n'est pas atteint, le nombre de membres présents étant insuffisant pour délibérer valablement conformément aux dispositions de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Madame Anne MAUCHIEN déclare en conséquence la séance ajournée.

Le Conseil municipal sera à nouveau convoqué le mardi 9 juin à 19h30.

La Présidente de séance,
Anne MAUCHIEN.



Le secrétaire de séance,
CHABENAT Jean-Michel.

